Page: 1/10

Start

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 7 (remplace la version 6) Date d'impression: 24.01.2023 Révision: 24.01.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Fix Adhesive Aerosol
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Emploi de la substance / de la préparation: Tray Adhesive for Alginate Impression Materials
- · *Utilisations déconseillées* Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Dentsply DeTrey GmbH

De-Trey-Str. 1

D-78467 Konstanz

**GERMANY** 

Tel.: +49-(0)7531-583-0 Fax: +49-(0)7531-583-104

email: KonstanzDEU.info-sdb@dentsplysirona.com

- · Service chargé des renseignements : Research and Development
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence +49-(0)7531-583-0 8:00 17:00 (GMT + 1:00)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Labelling of aspiration hazard (Asp. Tox. 1 H304) is not required for aerosols and containers with sealed spray attachment (Regulation (EC) no. 1272/2008, Annex. 1, 1.3.3).

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger







GHS02

GHS07

GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

xylène (mix)

2-propanol

éthylbenzène

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 2)

Page: 2/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: Fix Adhesive Aerosol

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description:

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants dangereux	:	
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	n-Butane Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	25 – 50%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	2-propanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25 – 50%
CAS: 68139-75-3 Numéro CE: 614-310-4	Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with diethylenetriamine and tall-oil fatty acids Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	≥10-<25%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène (mix) Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≥10-<20%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4	éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332	≤2,5%

<sup>·</sup> Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales :

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

Page: 3/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: Fix Adhesive Aerosol

(suite de la page 2)

- · Indications destinées au médecin : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

Eau.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

*Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.* 

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les 'equipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les précautions habituelles en travaillant avec des produits chimiques.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C, également par lampes à incandescence. Ne pas percer ou brûler, même après usage.

- · Manipulation : Produit exclusivement réservé à l'usage dentaire.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

(suite page 4)

Page: 4/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: Fix Adhesive Aerosol

(suite de la page 3)

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 106-97-8 n-Butane

VLEP Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

CAS: 67-63-0 2-propanol

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

CAS: 1330-20-7 xylène (mix)

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée

CAS: 100-41-4 éthylbenzène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm risque de pénétration percutanée

- · Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021
- · Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Page: 5/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: Fix Adhesive Aerosol

· Protection des yeux/du visage

(suite de la page 4)



Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique Aérosol · Couleur : rose

Odeur: spécifique au produit
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition ≥ -0,5 °C (CAS: 106-97-8 n-Butane)

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· inférieure : ≥ 1 Vol % (CAS: 68139-75-3 Fatty acids, C18-unsatd.,

dimers, polymers with diethylenetriamine and tall-oil

fatty acids)

supérieure : ≤ 13,4 Vol % (CAS: 67-63-0 2-propanol)
 Point d'éclair
 ≥ -60 °C (CAS: 106-97-8 n-Butane)

· Température d'inflammation : ≥ 325 °C (CAS: 68139-75-3 Fatty acids, C18-unsatd.,

dimers, polymers with diethylenetriamine and tall-oil

fatty acids)
Non applicable.

• Température de décomposition : Non déterminé. • pH Non déterminé.

· Viscosité :

· Viscosité cinématique Non déterminé. · dynamique : Non déterminé.

Solubilité

· l'eau : non ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

Pression de vapeur à 20 °C: ≤2.100 hPa (CAS: 106-97-8 n-Butane)

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,54133 g/cm³
 Densité relative. Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Non déterminé.

· Teneur en solvants :

· solvants organiques · Teneur en substances solides : 81,5 %

(suite page 6)

Page: 6/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: Fix Adhesive Aerosol

(suite de la page 5)

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

· Aérosols Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous

pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique

· Explosibles désensibilisés

- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

A cause de la forte pression de la vapeur, il y a risque d'éclatement des fûts en cas de montée en température

néant

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

			 -	-	
· Valeurs LD	/LC50 déte	erminantes pour la classification :			
ATE (Valeu	ırs d'estim	ation de la toxicité aiguë (ETA))			
Dermique	LD50	11.333 mg/kg (rabbit)			
Inhalatoire	LC50/4 h	550 mg/l			

L	Innaiaioire	LC30/4 N	550 mg/t
	CAS: 67-63	2-0 2-propa	nol
	Oral	LD50	5.045 mg/kg (rat)
	Dermique	LD50	12.800 mg/kg (rab)
	CAS: 1330-20-7 xylène (mix)		
	Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
	Dermique	LD50	1.700 mg/kg (rabbit)
	Inhalatoire	LC50/4 h	21,7 mg/l (rat)

(suite page 7)

F

Page: 7/10

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: Fix Adhesive Aerosol

(suite de la page 6)

CAS: 100-4	CAS: 100-41-4 éthylbenzène		
Oral	LD50	3.500 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	17.800 mg/kg (rabbit)	
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)	

- · de la peau : Provoque une irritation cutanée.
- · des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- · Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aq	quatique :		
CAS: 67-6	3-0 2-propanol		
LC50/96h	1.400 mg/l (Fish acute toxicity study)		
EC50/48h	8h   13.299 mg/L (daphnia magna)		
CAS: 1330	0-20-7 xylène (mix)		
LC50/48h	8,5 mg/l (daphnia magna)		
LC50/96h	15,7 mg/l (Fish acute toxicity study)		
CAS: 100-	41-4 éthylbenzène		
LC50/48h	16,2 mg/l (daphnia magna)		
LC50/96h	80 mg/l (Fish acute toxicity study)		
EC50/48h	4,75 mg/L (daphnia magna)		
EC50/72h	5 mg/l (Alg)		

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite page 8)

Page: 8/10

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.01.2023 Date d'impression : 24.01.2023

Nom du produit: Fix Adhesive Aerosol

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

	· Catalogue européen des déchets		
16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE		
16 05 00	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut		
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses		
HP3	Inflammable		
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires		
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration		

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- 1950 AÉROSOLS  $\cdot$  ADR  $\cdot$  IMDG **AEROSOLS**
- $\cdot$  IATA AEROSOLS, flammable
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



- 2 5F Gaz. · Classe 2.1 · Étiquette
- · IMDG, IATA



- 2.1 Gaz. · Class · Label 2.1
- · 14.4 Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.
- · 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Gaz.

· Indice Kemler: F-D,S-U· No EMS:

SW1 Protected from sources of heat. · Stowage Code

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1

(suite page 9)

Page: 9/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: Fix Adhesive Aerosol

	(suite de la page
	litre: Category A. For AEROSOLS with a capacital above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS
	Category C, Clear of living quarters.
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of
	litre:
	Segregation as for class 9. Stow "separated from class 1 except for division 1.4.
	For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
	Segregation as for the appropriate subdivision of cla
	For WASTE AEROSOLS:
	Segregation as for the appropriate subdivision of cla
	2.
14.7 Transport maritime en vrac conformém	ent aux
instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
<i>IMDG</i>	
Limited quantities (LQ)	IL
Excepted quantities (EQ)	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Page: 10/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 24.01.2023

Nom du produit: Fix Adhesive Aerosol

(suite de la page 9)

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité jointe couvre les dangers et les mesures devant être prises lorsque des quantités importantes de produit sont libérées, par exemple en raison d'accidents pendant le transport ou le stockage.

Pour les quantités de produit typiquement utilisées dans la pratique clinique, l'information nécessaire pour un usage et un stockage sûr du produit est fournie dans la notice au produit.

#### · Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

- · Service établissant la fiche technique : Research & Development
- · Contact : Numéro à appeler en cas d'urgence dentaire: +49-7531-583-350
- · Numéro de la version précédente: 6
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

F